

اختبار جامعة المعارف لتحديد المستوى في اللغة الفرنسية

(MFPT)

1. نظرة عامة

هو اختبار محوسب مبني على أسئلة موضوعية وأخرى ذاتية، يجري ضمن وقت محدد ويؤديه جميع المتقدمين بطلبات تسجيل إلى قسم الترجمة واللغات في جامعة المعارف من غير المعفيين ولا يخضع له طلاب الاختصاصات الأخرى.

ينقسم الاختبار إلى قسمين:

- 1.1 القسم المشترك: يخضع له المتقدمون بالطلبات معًا ويختبر ثلاث مهارات هي: فهم المسموع، وفهم المكتوب، والتعبير الكتابي.
 - 1.2 القسم الفردى: يخضع له المتقدمون بالطلبات كلّ على حدة وبختبر مهارة التعبير الشفهي.

1.1 القسم المشترك

يتألف هذا القسم من أسئلة تختبر الطالب في مهارات ثلاث هي: فهم المسموع، وفهم المكتوب، والتعبير الكتابي.

أولًا: فهم المسموع

يتألف الجزء الخاص بمهارة فهم المسموع من نصوص مسموعة من مستويات مختلفة تليها سلسلة من الأسئلة الموضوعية المباشرة وغير المباشرة تهدف إلى تقويم قدرات الطالب على فهم الخطاب وتحصيل المعنى المباشر وغير المباشر من خلال التفسير والتحليل والتأويل على المستوين اللغوي وغير اللغوي.

أ- الأسئلة: موضوعية (متعددة الخيارات، صح أم خطأ، تعريف، الخ).

ب- التقويم: 20%

ثانيًا: فهم المكتوب

يتألف الجزء الخاص بمهارة فهم المسموع من نصوص مكتوبة من مستويات مختلفة تليها سلسلة من الأسئلة الموضوعية المباشرة وغير المباشرة تهدف إلى تقويم قدرات الطالب على فهم النصّ وتحصيل المعنى المباشر وغير المباشر من خلال التفسير والتحليل والتأويل على المستوين اللغوي وغير اللغوي.

أ- الأسئلة: موضوعية (متعددة الخيارات، صح أم خطأ، تعريف، الخ)

ب- التقويم: 40 %.

ثالثًا: التعبير الكتابي

ويتألف الجزء الخاص بمهارة التعبير الكتابي من نموذجين في الكتابة من مستويين مختلفين. ويهدف إلى تقويم قدرات الطالب على فهم الموضوع وتنظيم الأفكار وترتيبها وصياغة الجمل والاستخدام الصحيح لقواعد اللغة المناسبة للتواصل الكتابي.

أ- الأسئلة: ذاتية عبارة عن موضوعي إنشاء (موضوع من مستوى A2 وموضوع من مستوى B1) ب- التقويم: 40 %.

1.2 القسم الفردي

ويتألف القسم الخاص بمهارة التعبير الشفهي من أسئلة ذاتية من مستويين مختلفين. ويهدف إلى تقويم قدرات الطالب على فهم الموضوع وتنظيم الأفكار وترتيبها وصياغة الجمل والاستخدام الصحيح لقواعد اللغة المناسبة للتواصل الشفهى ناهيك عن تقييم النطق.

أ- الأسئلة: ذاتية من مستوبين هما مستوى A2 ومستوى أ-

ب- التقويم: 10 نقاط من 110.

2. المدة الإجمالية

الوقت الإجمالي لاختبار تحديد المستوى في اللغة الفرنسية بأجزائه الثلاثة هو ساعتان، تُضاف اليها 15 دقيقة لقسم التعبير الشفهي.

3. العلامات

إنّ العلامة القصوى في الاختبار بقسميه المشترك والفردي هي 110.

Le teste est composé de 3 parties. <u>Attention</u>: Les 2 premières parties ne contiennent que des QCM.

Partie 1 : Compréhension de l'oral (30 min/ 20 pts.)

Audio 1 : A2 (10 pts)Audio 2 : B1 (10 pts)

Partie 2 : Compréhension des écrits (40 min/ 40 pts.)

• Texte 1 : A2 (10 pts)

• Texte 2: B1 (20 pts)

• Texte 3: B2 argumentatif (10 pts)

Partie 3 : Production écrite (40 min/ 40 pts.)

• **Production 1 : A2 (15 pts)**

• **Production 2 : B1 (25 pts)**

4

Test de positionnement

Partie I : Compréhension de l'oral (20%)

Exercice 1 (10%)

Vous allez entendre un document sonore. Vous aurez :

- 30 secondes pour lire les questions
- Une première écoute, puis 30 secondes de pause pour commencer à répondre aux questions ;
- Une deuxième écoute, puis 1 minute de pause pour compléter vos réponses
- Répondez aux questions, en cochant (x) la bonne réponse
- 1- La cliente parle avec :
 - a) Un boucher.
 - b) Un boulanger.
 - c) Un épicier.
- 2- Le commerçant travaille :
 - a) Dans une grande surface.
 - b) Dans un petit commerce de proximité
 - c) Sur un marché
- 3- Le logo est:
 - a) « Commerçant solidaire ».
 - b) « Commerces en fêtes ».
 - c) « Commençant voisin »
- 4- Le logo signifie que le commerçant :
 - a) Donne des produits gratuitement à ses clients.
 - b) Rend des petits services à ses clients.
 - c) Ouvre son magasin toute l'année.
- 5- Dans le quartier :
 - a) Le commerçant est le seul à afficher le logo.
 - b) Plusieurs commerçants affichent le même logo.
 - c) Tous les commerçants affichent le même logo.

Exercice 2 (10%)

Vous allez entendre un document sonore. Vous aurez :

- 30 secondes pour lire les questions
- Une première écoute, puis 3 minutes de pause pour commencer à répondre aux questions ;
- Une deuxième écoute, puis 2 minutes de pause pour compléter vos réponses
- Répondez aux questions, en cochant (x) la bonne réponse
- 1- Quel est le phénomène dénoncé par Julia Bluhm
 - a) L'emploi de mannequins mineurs pour les défilés de mode.
 - b) La retouche des photos dans les magazines de mode.
 - c) La publicité pour les régimes alimentaires dangereux.
- 2- Qu'est « Seventeen »?
 - a) Une marque de vêtements
 - b) Un magazine pour les jeunes
 - c) Un forum internet d'adolescents
- 3- Qu'a fait Julia Bluhm pour exprimer son mécontentement ?
 - a) Elle a lancé une pétition.
 - b) Elle a organisé une manifestation.
 - c) Elle a alerté des personnalités politiques.
- 4- Quelle est l'autre activité de Julia Bluhm?
 - a) Elle pose pour des photos.
 - b) Elle écrit dans la presse.
 - c) Elle contribue à un blog.
- 5- La présidente de l'association américaine des troubles du comportement alimentaire :
 - a) Confirme l'analyse de Julia Bluhm.
 - b) Contredit l'analyse de Julia Bluhm.
 - c) Met en doute l'analyse de Julia Bluhm.

Partie II : Compréhension des écrits (40%)

Texte 1 (10%)

Lisez le texte et choisissez la/les bonne(s) réponse(s).

De toit à toit : un réseau social d'un nouveau genre

Pour la première fois en Europe, un office public de l'habitat crée un réseau social en ligne pour ses locataires. Il a pour but de développer les relations entre voisins, de favoriser l'entraide, le partage, l'échange de services, la convivialité, le lien entre les personnes. Les services proposés sont gratuits, il suffit de s'inscrire. Après une période de test auprès des locataires du 19^{ième} arrondissement, Paris Habitat ouvre l'accès de son réseau social à l'ensemble de ses 120 000 logements.

Les 5 services suivants sont proposés = 5 bonnes raisons de s'inscrire

Pour payer votre loyer sans vous déplacer

C'est simple, il suffit d'accéder à son compte locataire et de payer son loyer en ligne de façon sécurisée.

• Pour simplifier vos démarches

Sur leur espace locataire, les locataires ont la possibilité de télécharger des formulaires de demande de changement de logement, de prélèvement automatique, des courriers types...

• Pour pouvoir contacter vos voisins inscrits

Trouver rapidement toutes les coordonnées de contacts de proximité et créer des liens avec eux.

• Pour connaître la vie de votre quartier

Avec le réseau social, de *toit* à *toit*, les locataires peuvent s'informer et informer des évènements à venir, consulter ou déposer une petite annonce, échanger astuces et infos pratiques.

• Pour rechercher des services ou proposer votre aide

Vous avez besoin d'un service ou vous voulez proposer votre aide ? Avec de *toit à toit*, votre réseau social, entrez en contact avec d'autres locataires, favorisez l'entraide et l'échange de services.

Vous souhaitez avoir plus d'informations? Vous voulez vous inscrire?

Allez sur le site : www.de-toit-a-toit.fr

Parismag'- 14 septembre 2011

- 1- Cet article présente :
 - a) Un local ou service des Parisiens.
 - b) Une association de locataires parisiens.
 - c) Un site internet fait pour les locataires.
- 2- Les services proposés sont :
 - a) Gratuits.
 - b) Payants.
 - c) Ca dépend des services.
- 3- L'objectif de Paris Habitat est :
 - a) De trouver des nouveaux locataires.
 - b) De développer les relations entre les locataires.
 - c) De résoudre les problèmes entre locataires.
- 4- Le réseau social en Europe est :
 - a) Nouveau.
 - b) Existe depuis toujours.
 - c) A déjà été expérimenté en Europe.
- 5- Pour s'inscrire:
 - a) Prendre Rendez-Vous.
 - b) Aller sur internet.
 - c) Se déplacer dans un bureau.

Texte 2 (20%)

Lisez le texte et choisissez la/les bonne(s) réponse(s).

Mr. BRICOLAGE: on peut compter sur lui

Les archives magazines Mr. BRICOLAGE

Les fiches Magazine

PISCINE: MODE D'EMPLOI

La piscine est un lieu de détente par excellence. Mais une piscine agréable se mérite. Et il ne serait pas honnête de dire qu'elle ne demande pas de soins : elle exige au contraire un entretien qui demande du temps et de l'attention. De quoi s'occuper pendant une bonne journée!

Les produits miracles, les appareils qui font tout tout seuls n'existent pas! Une piscine est avant tout une pièce d'eau, comme une autre, et l'eau est un support de vie qu'on doit favoriser dans toutes ses formes, mais, il faut aussi faire attention à tout ce qui peut rendre vite une piscine impropre à la baignade.

La notion d'eau « pure » et parfaitement équilibrée, sans micro-organismes, sans algues, sans bactéries est contre la nature de l'eau. C'est imaginaire de penser que l'eau est pure mais c'est pourtant le but à atteindre si l'on veut une eau claire et saine.

La filtration

Il n'est pas question d'étudier ici le système de filtration lui-même mais d'insister sur la nécessité du nettoyage de celui-ci. Un petit coup d'œil chaque jour ne nuira jamais.

Un filtre colmaté est un filtre...qui ne filtre plus rien. L'ennemi, ici, est le calcaire qui buche le filtre. Pour éviter cela, on utilise un produit détartrant, spécialement conçu à cet usage. L'opération n'est pas compliquée, puisqu'il suffit de verser le produit dans le filtre, de remplir d'eau le filtre et de laisser agir quelques heures puis de verser l'eau abondamment. Il faut le faire deux fois par an au minimum. l'une en hiver et l'autre en milieu d'année.

La ligne d'eau

C'est la limite qui se situe entre la surface de l'eau et les parois de la piscine. C'est là que se fixe le tartre et les dépôts de graisse, ferreux et de magnésium. Pas d'autre solution que la brosse à utiliser avec un gel dégraissant. Plus on espace les nettoyages, plus les dépôts sont difficiles à nettoyer! Un petit nettoyage quotidien ne demande que quelques minutes, alors qu'il faut des heures si on laisse le tartre et les graisses s'accumuler (se cumuler).

Les algues

La contamination d'une piscine par les algues peut se faire de mille façons. Mais il n'en y a qu'une pour se débarrasser avec les algicides. La lutte doit être constante et si on ne fait pas attention, les

algues reviennent toujours. Car en plus, il n'y a pas un seul genre d'algue mais plusieurs genre d'algues comme les algues vertes qui colore l'eau en vert et les parois deviennent glissantes, algues jaunes qu'on retrouve surtout sur les parois à l'ombre, algues noires, difficile à nettoyer. Il faut donc utiliser des produits anti-algues pour éviter les contaminations.

Et la sécurité avant tout!

Un jeune enfant qui tombe à l'eau même s'il sait nager un peu peut paniquer et ne pourra pas rejoindre une échelle. Il est donc indispensable de construire une clôture autour de la piscine. Certaines sociétés ont réfléchi à ce problème et proposer des clôtures pas très hautes de 1m20. Optez également pour une porte qui reste l'élément de sécurité majeure. Choisissez un modèle à ferme-porte automatique sans poignée que seul un adulte puisse ouvrir avec une clé et de manière à ce que les petits ne puissent ouvrir. Il existe également des détecteurs électroniques ou des alarmes qui préviennent en cas d'accident.

- 1- Ce document a été rédigé pour :
 - a) Donner des conseils aux propriétaires de piscines.
 - b) Faire de la publicité pour les piscines.
 - c) Parler de l'utilisation des piscines privées en France.
 - d) Faire de la publicité pour la chaine des magasins Mr. Bricolage.
- 2- Tout le monde souhaite que l'eau de piscine soit de qualité irréprochable
 - a) Vrai
 - b) Faux
- 3- Il y a actuellement sur le marché des produits d'entretien pour piscines qui évitent de l'entretien que de la sécurité.
 - a) Vrai
 - b) Faux
- 4- La piscine est une pièce d'eau comparable à une salle de douche, aussi bien au niveau de l'entretien que de la sécurité.
 - a) Vrai
 - b) Faux
- 5- Une seule algue est contaminant.
 - a) Vrai
 - b) Faux
- 6- Il faut absolument construire autour de la piscine une clôture équipée d'une porte fermant à clé.
 - a) Vrai
 - b) Faux

- 7- Quelle est la raison qui empêche un filtre colmaté de filtrer :
 - a) Le calcaire.
 - b) L'usure qui vient avec le temps.
 - c) Un défaut de fabrication.
 - d) Le colmatage par les algues.
- 8- Les raisons qui empêchent les parois de la piscine de se salir au niveau de la surface de l'eau :
 - a) Les micro-organismes.
 - b) Les produits chimiques pour le nettoyage.
 - c) Le nettoyage effectué tous les jours.
 - d) Des substances ferreuses présentes dans l'eau.
- 9- Les raisons qui empêchent de faire disparaître les algues :
 - a) Effort permanent d'entretien.
 - b) Nettoyages irréguliers.
 - c) Non-utilisation de produits adaptés.
 - d) Utilisation régulière de produits spécifiques.
- 10- Combien de fois faut-il nettoyer la piscine par an?
 - a) Deux fois.
 - b) Trois fois.
 - c) Autant que vous voulez.

Texte 3 (10%)

Lisez le texte et choisissez la/les bonne(s) réponse(s).

Un observatoire des fins de vie

Que l'on veuille ou non modifier la loi Leonetti, il est urgent de mettre en place une politique sérieuse d'évaluation des pratiques médicales

La présence de nos deux noms au bas d'un texte commun était a priori fortement imaginaire et incroyable car nous avons, sur les questions de fin de vie, des conceptions très opposées et différentes. L'un est médecin dans une unité de soins palliatifs et ancien président de la société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP). Il est opposé à la légalisation de l'euthanasie et ou à l'instauration d'un droit au suicide médicalement assisté. L'autre est l'avocat de Chantal Sébire et le vice-président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD). Cette association lutte en faveur de la légalisation d'une aide active à mourir, sous contrôle médical, à la demande urgente de patients « en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable ».

Néanmoins, nous pensons tous les deux que la loi d'avril 2005 appelée la loi Leonetti est un grand progrès en faveur du respect des droits des patients. Elle met la question du sens des actes médicaux au cœur de son dispositif. Elle reconnaît à chaque patient le droit de refuser toute forme de traitement. Elle permet aux médecins de ne pas prolonger sans raison la vie artificielle de certains patients en coma végétatif. Pour soulager les souffrances, elle autorise l'utilisation de traitements pouvant avoir pour effet secondaire de diminuer la vie. Le problème majeur que pose aujourd'hui cette loi est qu'elle est très mal connue par nos citoyens et même par une partie importante des professionnels de santé. Combien de personnes à ce jour ont choisi une personne de confiance? Combien de personnes ont rédigé des instructions anticipées permettant, en cas d'inconscience, de faire connaître leurs souhaits en matière de limitation ou d'arrêter des traitements? Combien de patients luttent aujourd'hui contre refus de certains médecins d'appliquer la loi? Combien de familles, de proches, ne peuvent obtenir une discussion collective par un conseil pour examiner la question d'une éventuelle situation d'obstination déraisonnable pour un patient en état végétatif chronique? Combien de patients cancéreux acceptent plusieurs étapes de chimiothérapie « palliative » par peur de laisser en cas de refus ?

Malgré nos opinions très divergentes sur la nécessité de faire ou non évoluer la loi, nous sommes d'accord sur un point fondamental : la nécessité urgente d'une évaluation stricte des conditions dans lesquelles se passent les fins de vie en France. Pour exception, comme celle d'Edouard Ferrand (anesthésiste-réanimateur à l'hôpital Henri Mondor, à Créteil), les études en ce domaine sont trop rares pour ne pas laisser la place à des convictions violentes plutôt qu'à l'analyse raisonnable de la réalité.

Nous insistons donc sur la nécessité de mettre en place un observatoire nationale des pratiques médicales en fin de vie. Sa mission pourrait être de faire connaître auprès des professionnelles et

du grand public la loi et les droits des patients, mais aussi de promouvoir et soutenir des recherches pluridisciplinaires sur ces sujets. Il pourrait être un moyen de réflexion et de référence pour tous ceux qui se sentent éventuellement concernés par une situation d'obstination déraisonnable, et si nécessaire, exercer des missions d'analyse de manière à éviter tout risque juridique sur ces questions.

Si la loi devrait être modifiée (ce que l'un souhaite et l'autre pas), un observatoire de surveillance pourrait être présente dans la haute autorité comme en Belgique comme aux Pays-Bas, contrôle et évalue les actes d'euthanasie. Il permettrait de rassembler les paramètres nécessaires dans une véritable politique d'évaluation des pratiques médicales en fin de vie afin de proposer des moyens validés pour aider la réflexion des citoyens et de leurs représentants. Seule une évaluation précise de la situation nous semble pouvoir permettre d'éclairer le nécessaire débat citoyen et politique qui s'impose à nous.

Bernard Devalois et Gilles Antonowicz

Un observatoire des fins de vie, Le Monde, 21/03/08

- Chantal Sébère, souffrant d'une tumeur lui déformant le visage, avait demandé le droit de mourir, ce que le tribunal ne lui a pa accordé.
- Bernard Devalois est médecin à l'unité de soins palliatifs de Puteaux (Haut-de-Seine),
 Gilles Antonowicz est avocat, vice-président de l'association pour le droit de mourir dans la dignité.
- Végétatif : cerveau inactif
- Palliatif : en médecine, ce terme désigne un traitement qui agit sur les apparences et non sur les causes
- Observatoire : organisme qui contrôle
- 1- Dans paragraphe 1, les deux auteurs disent :
 - a) qu'ils ont l'habitude de faire des recherches ensemble et de publier sous deux noms.
 - b) Qu'ils ont déjà publié un article sur la question.
 - c) Qu'ils n'ont jamais écrit ensemble même s'ils partagent les mêmes convictions.
 - d) Qu'ils n'ont jamais écrit ensemble jusqu'à aujourd'hui car ils ne sont pas d'accord sur la question.
- 2- La loi Leonetti est un progrès:
 - a) Pour les patients seulement qui peuvent choisir.
 - b) Pour les médecins seulement.
 - c) Pour les patients et les médecins.
 - d) Pour aucun des deux.
- 3- Dans les paragraphes 2 et 3, les auteurs

- a) Pensent que beaucoup de personnes ont déjà laissé des instructions en cas de maladie grave.
- b) Supposent que peu de personnes ont écrit des dispositions concernant leur propre mort.
- c) Pensent que de nombreuses personnes sont prêtes à laisser des indications.
- d) Condamnent le fait que les gens puissent laisser un « testament » organisant leur mort.
- 4- Dans les paragraphes 3 et 4, les auteurs :
 - a) Il n'y a pas assez de recherches sur la situation de malades terminaux.
 - b) Il n'y a pas assez de recherches sur les soins anti-douleur.
 - c) Le sujet est trop passionné pour que l'objectivité soit possible.
 - d) Il est impossible de toute façon de changer la loi.
- 5- Quels seraient les avantages d'un observatoire des fins de vie ? (paragraphes 4 et 5)
 - a) Mieux informer la presse nationale
 - b) Informer les patients et leur famille
 - c) Promouvoir la recherche
 - d) Informer le milieu médical
 - e) Soutenir les familles en justice
 - f) Intervenir comme recours en cas de désaccord entre la famille et les médecins sur le prolongement des soins

Partie III: Productions écrites (40%)

- Production 1 (15 points)

Avec d'autres personnes du cours de français, vous avez créé un blog « Apprendre le français ». Vous écrivez votre premier texte, intitulé, « mes débuts en français », dans lequel vous parlez de votre premier cours de français, quand vous étiez débutant (e).

Racontez le contexte, les activités, votre ressenti. Votre message doit comporter 60 à 80 mots.

- Production 2 (25 points)

Vous écrivez à deux amis que vous recevez de l'étranger pour une semaine. Cependant, l'un est passionné par le tourisme culturel et l'autre est passionné par le tourisme de nature.

Vous allez proposer dans votre mail un programme aux deux sur une semaine et vous allez leur souhaiter la bienvenue tout en leur exprimant votre joie de les recevoir. Votre message doit comporter 160 à 180 mots.